

# SIBTAS

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 27 janvier 2015

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 20 janvier 2015, s'est réuni le Mardi 27 janvier 2015 à 19h, en séance publique à la Salle du Conseil Municipal à Cevins sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 13

*Quorum* : 7

Nombre de membres présents : 12

#### *Délégués titulaires présents : 9*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
ETAIX	Sylviane	LA BATHIE
BIDET	Maud	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
MICHAULT	Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE
DUBESSAY	Marine	TOURS EN SAVOIE

#### *Délégués suppléants présents : 3*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BAL	Justine	CEVINS
BLANC	Anne	ESSERTS-BLAY
DEDUC	Alain	LA BATHIE

**Délégués excusés** : BRANCHE Philippe, FRESNO Dolores, WUILLAUME Luc, PILLET Laurence

**Assistaient en outre à la séance** : ANDRE Jean-Pierre, Maire de La Bâthie, BURDET Patrice, Maire de Rognaix, MICHEL Christelle, déléguée suppléante de Rognaix, RIPERT Stéphanie déléguée suppléante de Rognaix.

**Marine DUBESSAY** a été désignée Secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 4 novembre 2014**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

<b>EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR</b>
----------------------------------

## 1. Installation de nouveaux délégués pour la Commune d'Esserts-Blay

### Rapporteur : Mme la Présidente

Coralie Martinant, élue à Esserts-Blay, a démissionné de ses fonctions au Conseil Syndical le 29 septembre 2014.

Le 24 novembre dernier, le Conseil Municipal de la Commune d'Esserts-Blay a désigné pour siéger au SIBTAS :

- Sylviane TRAVERSIER (initialement déléguée suppléante), en qualité de déléguée titulaire, en remplacement de Coralie MARTINANT, démissionnaire ;
- Anne BLANC, en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Sylviane TRAVERSIER.

*Mme la Présidente procède à l'installation de :*

- *Sylviane TRAVERSIER, en qualité de déléguée titulaire, en remplacement de Coralie MARTINANT, démissionnaire ;*
- *Anne BLANC, en qualité de déléguée suppléante, en remplacement de Sylviane TRAVERSIER.*

*Le Conseil Syndical en prend acte.*

*Il est désormais constitué comme suit :*

*Délégués titulaires :*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BRANCHE	Philippe	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
<b>TRAVERSIER</b>	<b>Sylviane</b>	<b>ESSERTS-BLAY</b>
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
ETAIX	Sylviane	LA BATHIE
FRESNO	Dolorès	LA BATHIE
BIDET	Maud	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
MICHAULT	Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE
PILLET	Laurence	SAINT PAUL SUR ISERE
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE
DUBESSAY	Marine	TOURS EN SAVOIE

*Délégués suppléants :*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BAL	Justine	CEVINS
DUNAND-LAISIN	Jean-Louis	CEVINS
SAGANEITI	Philippe	ESSERTS-BLAY
<b>BLANC</b>	<b>Anne</b>	<b>ESSERTS-BLAY</b>

DEDUC	Alain	LA BATHIE
HOMMERIL	François	LA BATHIE
WUILLAUME	Luc	LA BATHIE
MICHEL	Christelle	ROGNAIX
RIPERT	Stéphanie	ROGNAIX
MARTIN-CORREIA	Alexandra	SAINT PAUL SUR ISERE
OBIN	Aurélie	SAINT PAUL SUR ISERE
PAILLARDET	Odette	TOURS EN SAVOIE
VOISIN	Alain	TOURS EN SAVOIE

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 3 février 2015*

## **2. Point sur l'action des différents secteurs d'activités du SIBTAS**

### **Rapporteur : Mme la Présidente**

**Mme la Présidente** invite les animatrices du SIBTAS à faire un point sur l'activité des différents secteurs.

#### **1- Le Relai Assistantes Maternelles (Nathalie Poulin)**

Dans le territoire, 40 assistantes maternelles sont agréées, 14 d'entre elles issues des différentes communes de Basse Tarentaise et 36 enfants ont fréquenté le RAM, 13 assistantes maternelles viennent régulièrement.

#### Fonctionnement du RAM :

- Le lundi de 9h30 à 11h00 : atelier d'éveil à la Salle polyvalente de La Bâthie, en direction des enfants accompagnés de leur assistante maternelle.
- Le mardi de 14h00 à 18h30 et un vendredi sur 2 de 8h30 à 16h00 : permanence administrative et informative dans les locaux du SIBTAS en direction des parents et des assistantes maternelles.

#### Animations de l'automne-hiver 2014 :

- Jeudi 20 novembre 2014 : Journée nationale des Assistantes Maternelles, soirée à la Salle du Château d'Esserts-Blay avec la projection du film « Bébé ».
- Mardi 16 décembre 2014 : Spectacle de Noël du RAM et de Récré'Action de 9h30 à 11h00 à la Salle polyvalente de La Bâthie.
- Les vendredis : 2 séances aux bibliothèques de Saint Paul et de La Bâthie de 9h30 à 10h30.

#### Projets d'activités :

- Poursuite des ateliers de motricité avec une psychomotricienne les lundis matin à la Salle polyvalente de La Bâthie : 5 séances de mars à juin 2015 et un atelier ouvert aux parents et leurs enfants.
- Atelier d'éveil musical avec une intervenante musicienne de l'Ecole de Musique de la Co.RAL les vendredis matin une fois par mois à la Salle polyvalente de La Bâthie. Un atelier est également prévu pour les parents et leurs enfants.

## 2- L'Enfance – L'accueil de loisirs (Florence Torlet)

### Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs :

- les mercredis (l'après-midi de 11h30 à 18h30), les petites vacances et les vacances d'été.
- les mini-séjours pendant l'été.
- animations de village (Fête de la Cerise, Fête de la musique, Forum des associations....).

### Locaux :

- Le mercredi à l'Ecole de Tours-en-Savoie
- Les autres jours à l'Ecole maternelle et à la cantine de La Bâthie

### Transport organisé par navette pour 8 enfants :

- Pour les mercredis après-midi la navette est mise à disposition des parents au départ des écoles entre 11h30 et 12h30, les enfants doivent être inscrits dans les garderies des communes. Ce service est très demandé : la navette est complète tous les mercredis.
- Agrément DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population) : 16 enfants de 3/5 ans (forte demande) ; 24 enfants de 6/12 ans.

### L'équipe d'animation des mercredis après-midi :

- ✓ 1 directeur permanent : Florence Torlet
- ✓ 1 animateur apprenti (remplacé par une animatrice durant les semaines de formation)
- ✓ 1 animatrice diplômée du CAP Petite enfance

### L'équipe d'animation des vacances scolaires :

- ✓ 1 directeur permanent : Florence Torlet
- ✓ 1 animateur apprenti
- ✓ 2 animatrices diplômées Petite enfance
- ✓ Un ou une stagiaire BAFA

Fréquentation 2012 : 178 enfants inscrits

Fréquentation 2013 : 169 enfants inscrits

Fréquentation 2014 : 220 enfants inscrits

### - Répartition par commune et par âge

	Mercredi de janvier à juin		Vacances hiver		Vacances printemps		Vacances été	
	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures
<b>Les 3/5 ans</b>								
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	2	104	6	144	7	240	16	956
<b>LA BATHIE</b>	9	252	17	392	17	372	62	2228
<b>ROGNAIX</b>	3	48	4	132	4	140	8	424
<b>ESSERTS-BLAY</b>	2	56	1	72	2	60	7	592
<b>CEVINS</b>	0	0	0	0	0	0	3	132
<b>SAINT PAUL</b>	0	0	2	72	1	16	4	88
<b>EXTERIEUR</b>	1	4	3	84	1	8	17	628
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>464</b>	<b>33</b>	<b>896</b>	<b>32</b>	<b>836</b>	<b>117</b>	<b>5048</b>

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

<b>Les 6/11 ans</b>								
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	7	564	8	296	7	244	20	980
<b>LA BATHIE</b>	4	48	20	468	24	420	125	1984
<b>ROGNAIX</b>	6	104	7	276	7	204	18	1036
<b>ESSERTS-BLAY</b>	5	264	1	12	2	40	10	272
<b>CEVINS</b>	2	160	2	40	0	0	15	660
<b>SAINT PAUL</b>	0	0	3	76	3	56	8	300
<b>EXTERIEUR</b>	1	4	3	76	3	128	29	840
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>1144</b>	<b>44</b>	<b>1244</b>	<b>46</b>	<b>1092</b>	<b>225</b>	<b>6072</b>

	Vacances d'automne		Mercredi sept à décembre		Vacances de fin d'année		Total heures 2014
	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures	
<b>Les 3/5 ans</b>							
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	6	260	1	44	4	96	<b>1844</b>
<b>LA BATHIE</b>	19	592	6	160	9	168	<b>4164</b>
<b>ROGNAIX</b>	2	96	2	44	3	80	<b>964</b>
<b>ESSERTS-BLAY</b>	2	92	3	84	4	48	<b>1004</b>
<b>CEVINS</b>	1	16	1	4	1	12	<b>164</b>
<b>SAINT PAUL</b>	1	40	0	0	1	20	<b>236</b>
<b>EXTERIEUR</b>	0	0	0	0	1	8	<b>732</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>1096</b>	<b>13</b>	<b>336</b>	<b>23</b>	<b>432</b>	<b>9108</b>
<b>Les 6/11 ans</b>							
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	4	152	4	136	4	108	<b>2480</b>
<b>LA BATHIE</b>	24	704	2	16	14	264	<b>3904</b>
<b>ROGNAIX</b>	3	136	3	60	3	120	<b>1936</b>
<b>ESSERTS-BLAY</b>	6	284	4	136	5	100	<b>1108</b>
<b>CEVINS</b>	2	48	2	76	2	32	<b>1016</b>
<b>SAINT PAUL</b>	4	108	0	0	4	80	<b>620</b>
<b>EXTERIEUR</b>	4	72	0	0	3	32	<b>1152</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>1504</b>	<b>15</b>	<b>424</b>	<b>35</b>	<b>736</b>	<b>12216</b>

### 3- La jeunesse (Virginie Pinet-Dimnet)

#### - Chiffre de fréquentation de l'Accueil de loisirs 12-15 ans

	Vacances hiver		Vacances printemps		Vacances été		Vacances d'automne		Vacances de fin d'année		Total heures 2014
	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures	Nb enfants	Nb heures	
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	4	64	0	0	3	148	3	48	2	20	<b>280</b>
<b>LA BATHIE</b>	9	140	11	148	35	1128	10	188	5	72	<b>1676</b>
<b>ROGNAIX</b>	0	0	1	32	4	80	2	20	2	32	<b>164</b>
<b>ESSERTS-BLAY</b>	0	0	0	0	1	8	0	0	0	0	<b>8</b>
<b>CEVINS</b>	0	0	0	0	4	80	0	0	0	0	<b>80</b>
<b>SAINT PAUL</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>EXTERIEUR</b>	1	20	0	0	7	390	3	76	1	12	<b>498</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>224</b>	<b>12</b>	<b>180</b>	<b>54</b>	<b>1834</b>	<b>18</b>	<b>332</b>	<b>10</b>	<b>136</b>	<b>2706</b>

#### Les autres projets en cours :

- Une intervention « boîte » au sein du Collège St Paul a vu le jour pour 5 séances avec des jeunes internes et externes.
- L'aide aux devoirs a commencé depuis le début de l'année 2015. Une aide personnalisée et un cadre de travail sont proposés à 2 jeunes le mardi et 2 jeunes le jeudi de 17h00 à 18h30. Un animateur du SIBTAS et une bénévole (ancienne enseignante) sont présents pour assurer ce service... D'autres inscriptions sont en cours, il sera peut être nécessaire de faire appel à d'autres bénévoles pour compléter l'équipe d'accompagnement.
- Accord et subvention de la CAF pour l'appel à projet concernant la rénovation du Bike Park de La Bâthie. Implication des jeunes dans le projet.
- Renouvellement de la mise en place du Pass' Jeunesse permettant aux jeunes de participer gratuitement à des activités ciblées lors des vacances scolaires et des mercredis.
- Participation au prochain rendez-vous « Conseil Général des jeunes » en partenariat avec le Collège Pierre Grange, le Collège St Paul et les acteurs Jeunesse du territoire. Démarche qui contribue à la mise en place de projets sous thématiques ciblées par le Conseil Général : c'est une instance participative.
- Mise en place et suivi du Conseil Municipal Jeunes de Rognaix avec émergence de différents projets.

*Virginie Pinet-Dimnet souligne qu'à terme il serait peut être intéressant de créer une instance participative des jeunes à l'échelle du territoire du SIBTAS, cette nouvelle action pourrait figurer dans les prochains contrats.*

On constate une hausse substantielle de fréquentation de l'accueil de loisirs entre 2013 et 2014.

	<b>Total heures 2013</b>	<b>Total heures 2014</b>
TOURS EN SAVOIE	3050	4604
LA BATHIE	10292	9744
ROGNAIX	2816	3064
ESSERTS-BLAY	1856	2120
SAINT PAUL	1336	856
CEVINS	500	1260
EXTERIEUR	2568	2382
<b>TOTAL</b>	<b>20582</b>	<b>24030</b>

### **3. Point sur les TAP - Orientations pour la rentrée 2015** **Rapporteur : Mme la Présidente**

**Mme la Présidente** ouvre ensuite le débat sur les TAP et les orientations pour la rentrée prochaine. Elle indique qu'une réunion des 6 Maires des Communes membres est prévue le Jeudi 12 février prochain afin de convenir des ajustements nécessaires au PEDT en prévision de la rentrée 2015 mais elle souhaite recueillir également l'avis du Conseil Syndical.

Les chiffres de fréquentation sont présentés.

	Effectif potentiel	Nombre d'enfants inscrits aux TAP			Nombre d'heures du 1 <sup>er</sup> trimestre
		Sept.	Déc.	Janvier	
<b>CEVINS</b>	63	44	44	40	1584
MATERNELLE	22	8	8	8	306
ELEMENTAIRE	41	36	36	32	1278
<b>ESSERTS-BLAY</b>	48	38	37	35	1401
<b>LA BATHIE</b>	226	144	137	133	5481
MATERNELLE	89	53	49	47	1986
ELEMENTAIRE	80	50	49	48	1899
ELEMENTAIRE	57	41	39	38	1596
<b>ROGNAIX</b>	46	38	33	34	1299

<b>SAINT PAUL</b>	56	43	44	42	1602
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	103	64	61	57	2541
MATERNELLE	42	27	26	24	1068
ELEMENTAIRE	61	37	35	33	1473
<b>TOTAL</b>	<b>537</b>	<b>371</b>	<b>356</b>	<b>341</b>	<b>13908</b>

En moyenne, 65 % des effectifs inscrits participent au TAP.

**Virginie Pinet-Dimnet** rappelle les activités proposées au 1<sup>er</sup> trimestre :

- Environnement : compositions individuelles et projet environnement
- Sports collectifs et jeux sportifs
- Atelier anglais
- Jeux de motricité
- Education citoyenne : jeux sur les droits de l'enfant
- Jeux de coopération et de société
- Atelier manuel et bricolage
- Art et culture : chasse au trésor, peinture et peinture, atelier photo
- Téléthon : fabrication de badges par les enfants pour les participants
- Décorations de Noël pour le marché de Noël : partenariat APE de Tours en Savoie

Sont programmées pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres :

- Théâtre : travail sur les émotions et la construction de personnages (primaire)
- Prévention sécurité routière
- Permis piéton (CM1 et CM2)
- Diplôme de premiers secours avec les pompiers (PSC1 pour CM1 et CM2)
- Projets informatiques
- Animation tri sélectif
- Intervention dans les bibliothèques
- Intervenant chien de traineau Musher (maternelles)
- Projet environnement
- Construction bonhomme carnaval : partenariat avec l'APE de La Bâthie

**Virginie Pinet-Dimnet** invite les communes à lui indiquer les écoles qui peuvent disposer, à proximité, d'un « jardin » pour monter le projet environnement.

**Mme la Présidente** propose ensuite aux conseillers de faire part de leurs remarques et suggestions pour la rentrée prochaine.

**Beatrice Busillet** souligne que l'école est gratuite et l'organisation des TAP est une dépense obligatoire pour les communes mais les familles ne sont pas obligées d'y inscrire leurs enfants, c'est contradictoire.

Elle rappelle qu'il avait été décidé de rester sur la même organisation pendant une année pleine pour avoir un recul suffisant avant de faire évoluer les choses.

Il lui est répondu qu'effectivement aucun changement n'interviendra d'ici la fin de l'année scolaire mais seulement pour la rentrée de septembre 2015. Il est nécessaire qu'au cours des



*prochaines semaines les modifications dans l'organisation soient faites pour qu'elles puissent être validées par les partenaires pour être « en ordre de marche » à la rentrée.*

**Jean-Pierre André, Maire de La Bâthie** rappelle que l'organisation des rythmes scolaires est du ressort de chaque commune. Le SIBTAS assure, quant à lui, les animations des TAP. Les communes en assurent le financement grâce aux participations, il lui semble donc évident qu'il revient à chaque commune de se positionner comme elle l'entend sur la facturation aux familles. Il s'interroge ensuite de l'opportunité d'une telle facturation, il faut rester vigilant à ce que les coûts d'encaissement ne soient pas supérieurs aux recettes dégagées et demande que soit bien mesurée l'incidence qu'aurait la facturation sur la fréquentation.

**Marie-Christine Doridant** suggère, au vu du service fourni, une participation modique de 30 € pour l'année par exemple. Dans l'état actuel des effectifs, 30 € par enfant permettrait un encaissement de recette de plus de 10 000 €.

**Patrick Michault** signale que les familles doivent déjà faire face à des charges nombreuses. Dans bien des domaines, l'orientation est de ne pas accroître le poids de l'impôt, est-il bien judicieux de demander un paiement des familles pour les TAP en plus des charges qu'elles ont déjà.

**Mme la Présidente** souligne qu'il ne peut pas être demandé une somme trop conséquente aux familles... Elle craint que si le service est facturé, les familles ne demandent une contrepartie en terme d'activités qu'il ne sera pas possible d'offrir aux enfants.

Le débat sera poursuivi à la réunion des Maires.

#### **4. Renouvellement des contrats** **Rapporteur : Mme la Présidente**

Les contrats avec la CAF et le Conseil Général sont arrivés à leur terme le 31 décembre 2014. Il convient donc de les renouveler pour les années 2015 à 2018.

Ces contrats permettront d'acter des différentes actions prévues dans les années à venir dans les différents secteurs : petite enfance, enfance et jeunesse. Ils conditionnent les aides qui seront versées au SIBTAS par ces organismes pendant les prochaines années.

Le renouvellement des contrats doit obligatoirement s'inscrire dans une démarche partenariale avec les acteurs de la politique enfance et jeunesse du territoire. Un premier Comité de pilotage des contrats est intervenu le 9 décembre dernier réunissant l'ensemble des partenaires du territoire, la CAF et le Conseil Général. Les premières réunions des commissions se sont déroulées début janvier 2015 avec un premier bilan des actions existantes avant de définir les orientations des prochains contrats.

**Béatrice Busillet** qui fait partie de la commission jeunesse souligne la richesse des échanges qui sont intervenus lors de la dernière réunion. Il est beaucoup plus facile de travailler en petit groupe. En revanche, elle regrette l'absence de représentants de l'Education nationale.

Prochaines réunions de commissions :

Petite Enfance : Mardi 24 février 19h30 au SIBTAS

Enfance : Jeudi 5 mars à 18h30 au SIBTAS

Jeunesse : Mardi 24 février à 18h30 au SIBTAS

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

## 5. Tarifs 2015 de l'Accueil de loisirs

### Rapporteur : Mme la Présidente

Il est proposé de revoir les tarifs de l'Accueil de loisirs (petites et grandes vacances) et du mercredi comme suit :

#### ENFANCE

Quotient Familial	2014 ½ journée sans repas	2015 ½ journée sans repas	2014 ½ journée avec repas	2015 ½ journée avec repas	2014 Journée	2015 Journée
QF 1 < 610	2,50 €	2,50 €	3,50 €	3,50 €	5,00 €	5,00 €
QF 2 entre 610 et 717	3,50 €	3,50 €	4,50 €	4,50 €	7,00 €	7,00 €
QF 3 entre 718 et 999	4,00 €	4,00 €	5,00 €	5,00 €	8,00 €	8,00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	5,00 €	5,00 €	7,00 €	7,00 €	10,00 €	10,00 €
QF 5 > 1200	6,00 €	6,00 €	8,00 €	8,00 €	12,00 €	12,00 €
Extérieurs	8,00 €	8,00 €	10,00 €	10,00 €	15,00 €	15,00 €

#### - Forfait vacances scolaires (3/11 ans)

Quotient Familial	Forfait 2014 semaine (5 jours)	Forfait 2015 semaine (5 jours)	Forfait semaine 2014 (5 jours) pour famille de 3 enfants	Forfait semaine 2015 (5 jours) pour famille de 3 enfants	Forfait semaine 2015 (5 jours) pour famille de 4 enfants
QF 1 < 610	23,00 €	23,00 €	60,00 €	60,00 €	70,00 €
QF 2 entre 610 et 717	32,00 €	32,00 €	80,00 €	80,00 €	90,00 €
QF 3 entre 718 et 999	36,00 €	36,00 €	100,00 €	100,00 €	110,00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	45,00 €	45,00 €	125,00 €	125,00 €	135,00 €
QF 5 > 1200	55,00 €	55,00 €	155,00 €	155,00 €	165,00 €
Extérieurs	65,00 €	65,00 €	185,00 €	185,00 €	195,00 €

#### - Passerelle activités Enfance/Jeunesse (9/13 ans)

Il convient de rajouter 2 € sur les tarifs journée ou ½ journée (3/11 ans) pour une activité passerelle Enfance/Jeunesse accessible aux 9/13 ans.

#### JEUNESSE

#### - Pass' Jeunesse

Le Pass' Jeunesse donne accès à un droit d'entrées aux activités gratuites de l'accueil Jeunesse et à 2 activités payantes valable un an à compter de la date d'achat.

<b>Quotient Familial</b>	<b>Pass' Jeunesse 2014</b>	<b>Pass' Jeunesse 2015</b>
QF 1 < 610	10,00 €	12.00 €
QF 2 entre 610 et 717	12,00 €	14.00 €
QF 3 entre 718 et 999	14,00 €	16.00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	16,00 €	18.00 €
QF 5 > 1200	18,00 €	20.00 €
Extérieurs	20,00 €	22.00€

- **Tarifs activités « de proximité »**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Activités de proximité 2014</b>	<b>Activités de proximité 2015</b>
QF 1 < 610	1.50 €	2.00 €
QF 2 entre 610 et 717	2.00 €	2.50 €
QF 3 entre 718 et 999	2.50 €	3.00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	3.00 €	3.50 €
QF 5 > 1200	3.50 €	4.00 €
Extérieurs	5.00 €	6.00 €

- **Tarifs activités « sortie loisirs »**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Sortie loisirs 2014</b>	<b>Sortie loisirs 2015</b>
QF 1 < 610	11.00 €	13.00 €
QF 2 entre 610 et 717	11.50 €	14.00 €
QF 3 entre 718 et 999	12.50 €	15.00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	14.00 €	16.00 €
QF 5 > 1200	15.50 €	18.00 €
Extérieurs	17.00 €	19.00 €

- **Tarifs activités « sortie exceptionnelle »**

<b>Quotient Familial</b>	<b>Sortie exceptionnelle 2014</b>	<b>Sortie exceptionnelle 2015</b>
QF 1 < 610	14.00 €	14.00 €
QF 2 entre 610 et 717	15.00 €	15.00 €
QF 3 entre 718 et 999	16.00 €	16.00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	19.00 €	19.00 €
QF 5 > 1200	20.00 €	20.00 €
Extérieurs	22.00 €	22.00 €

**SEJOUR****- Tarifs mini-séjour (1 nuit/2 jours)**

Quotient Familial	Tarifs 2014	Tarifs 2015
QF 1 < 610	18,00 €	18,00 €
QF 2 entre 610 et 717	20,00 €	20,00 €
QF 3 entre 718 et 999	22,00 €	22,00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	24,00 €	24,00 €
QF 5 > 1200	27,00 €	27,00 €
Extérieurs	30,00 €	30,00 €

**- Tarifs mini-camps/prix par jour (supérieurs à 1 nuit)**

Quotient Familial	Tarifs 2014	Tarifs 2015
QF 1 < 610	30,00 €	30,00 €
QF 2 entre 610 et 717	35,00 €	35,00 €
QF 3 entre 718 et 999	40,00 €	40,00 €
QF 4 entre 1000 et 1199	45,00 €	45,00 €
QF 5 > 1200	48,00 €	48,00 €
Extérieurs	50,00 €	50,00 €

De plus, il convient de donner délégation à Mme la Présidente pour fixer les tarifs :

- pour certaines activités spécifiques plus coûteuses ;
- des petites collations ou boissons pouvant être vendues aux participants lors des manifestations dans les Communes membres ou au SIBTAS.

Il est précisé que les tarifs de l'enfance et des camps n'ont pas été modifiés pour rester dans la fourchette des autres tarifs du bassin. Seuls les tarifs jeunesse ont été revus.

*Alain Deduc regrette que les augmentations soient proportionnellement plus importantes pour les plus bas quotients.*

*Béatrice Busillet ne partage pas ce point de vue, considérant qu'un montant de 4 € pour une activité de proximité est déjà important. Le tarif des extérieurs « activité de proximité » est lui porté à 6 €.*

**Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les tarifs 2015 de l'Accueil de loisirs comme indiqués ci-dessus.**

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 3 février 2015*

## **6. Modification du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs**

### **Rapporteur : Mme la Présidente**

Le règlement intérieur du SIBTAS permet de définir les modalités d'admission et de fonctionnement de l'Accueil de loisirs (3-17 ans) : horaires et lieux d'inscription, réservations,

modalités de facturation et de paiement, responsabilité et assurance, périodes et horaires d'accueil, repas et gouters, santé et hygiène, encadrement et règles de vie,...

Le règlement intérieur adopté par le Conseil Syndical du 28 janvier 2014 a été modifié pour prendre en compte la participation des Communes de Cevins et de Saint Paul sur Isère au Syndicat, la nouvelle organisation des mercredis et différents petits ajustements dans l'organisation.

*Il est décidé de porter les pénalités en cas de retard à 5 € au lieu de 2 €... mesure qui demeurent très exceptionnelles.*

**Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs joint en annexe.**

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 3 février 2015*

## 7. Finances – Approbation du Budget Primitif 2015

### Rapporteur : Michèle DOUCET

Dans la continuité du débat d'orientations budgétaires 2015 intervenu le 4 novembre dernier, le Budget Primitif 2015 peut être établi comme suit :

Section de Fonctionnement : **319 085 €**

Section d'Investissement : **3 180 €**

#### *Section de Fonctionnement*

	Libellé	CA 2013	Crédits 2014	Prévisionnel CA 2014	BP 2015
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>166 779,27</b>	<b>267 199,23</b>	<b>233 981,00</b>	<b>319 085,00</b>
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>42 088,00</b>	<b>68 690,00</b>	<b>51 341,28</b>	<b>63 635,00</b>
	<i>Administration Générale</i>	<i>17 537,55</i>	<i>8 245,00</i>	<i>12 306,35</i>	<i>13 035,00</i>
	<i>Enfance</i>	<i>9 082,10</i>	<i>28 247,00</i>	<i>20 663,85</i>	<i>21 850,00</i>
	<i>Jeunesse</i>	<i>15 297,30</i>	<i>26 447,00</i>	<i>15 268,16</i>	<i>14 050,00</i>
	<i>RAM</i>	<i>171,05</i>	<i>5 751,00</i>	<i>2 134,29</i>	<i>3 700,00</i>
	<i>TAP</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>968,63</i>	<i>11 000,00</i>
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>120 918,63</b>	<b>179 712,00</b>	<b>178 843,76</b>	<b>251 000,00</b>
	<i>Administration Générale</i>	<i>19 653,75</i>	<i>15 600,00</i>	<i>17 077,97</i>	<i>20 000,00</i>
	<i>Enfance</i>	<i>84 588,90</i>	<i>65 100,00</i>	<i>84 217,97</i>	<i>86 000,00</i>
	<i>Jeunesse</i>	<i>13 469,30</i>	<i>44 100,00</i>	<i>43 514,41</i>	<i>46 000,00</i>
	<i>RAM</i>	<i>3 206,68</i>	<i>11 000,00</i>	<i>10 323,17</i>	<i>11 000,00</i>
	<i>TAP</i>	<i>0,00</i>	<i>43 912,00</i>	<i>23 710,24</i>	<i>88 000,00</i>
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 749,76</b>	<b>3 850,00</b>	<b>3 608,78</b>	<b>4 200,00</b>
	<i>Administration Générale</i>	<i>3 749,76</i>	<i>3 850,00</i>	<i>3 608,78</i>	<i>4 200,00</i>
66	<b>Charges financières</b>	<b>22,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Administration Générale</i>	<i>22,88</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>12 747,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Administration Générale</i>	<i>0,00</i>	<i>12 747,23</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>166 779,27</b>	<b>264 999,23</b>	<b>233 793,82</b>	<b>318 835,00</b>

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

023	<i>Virt à la section d'Investissement</i>	0,00	2 000,00	0,00	0,00
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	0,00	200,00	187,18	250,00
	<i>Résultat reporté ou anticipé</i>				
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>201 736,71</b>	<b>267 199,23</b>	<b>256 555,49</b>	<b>319 085,00</b>
70	<b>Produits des services</b>	<b>23 998</b>	<b>25 000</b>	<b>26 451</b>	<b>30 000</b>
	<i>Administration Générale</i>	0,00	0,00	19 109,00	30 000,00
	<i>Enfance</i>	23 998,10	12 500,00	5 570,50	0,00
	<i>Jeunesse</i>	0,00	12 500,00	1 771,50	0,00
74	<b>Participations des communes</b>	<b>124 197,00</b>	<b>172 452,00</b>	<b>172 439,00</b>	<b>244 585,00</b>
74	<b>Subventions</b>	<b>51 899,35</b>	<b>42 000,00</b>	<b>57 591,79</b>	<b>24 500,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 642,26</b>	<b>0,00</b>	<b>73,70</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>201 736,71</b>	<b>239 452,00</b>	<b>256 555,49</b>	<b>299 085,00</b>
	<i>Résultat antérieur reporté</i>	0,00	27 747,23		20 000,00
	<b>ECART</b>	<b>34 957,44</b>	<b>0,00</b>	<b>22 574,49</b>	<b>0,00</b>

<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>22 574,49</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>27 747,23</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>50 321,72</b>

### *Section d'Investissement*

Libellé	CA 2013	Crédits 2014	Prévisionnel CA 2014	BP 2015
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>559,16</b>	<b>5 863,00</b>	<b>4 669,55</b>	<b>3 180,00</b>
Immobilisations incorporelles	251,16	500,00	0,00	2 000,00
Immobilisations corporelles	308,00	5 363,00	4 669,55	1 180,00
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>559,16</b>	<b>5 863,00</b>	<b>4 669,55</b>	<b>3 180,00</b>
<i>Résultat antérieur reporté</i>	0,00	2 500,64	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 182,28</b>	<b>6 363,64</b>	<b>5 505,68</b>	<b>3 180,00</b>
Dotations fds divers et réserves	1 314,28	2 763,64	2 763,50	0,00
Subventions d'investissement	868,00	3 400,00	2 555,00	2 930,00
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>2 182,28</b>	<b>6 163,64</b>	<b>5 318,50</b>	<b>2 930,00</b>
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	0,00	200,00	187,18	250,00
<b>ECART</b>	<b>1 623,12</b>	<b>500,64</b>	<b>836,13</b>	<b>0,00</b>

<b>Résultat de l'exercice 2014</b>	<b>836,13</b>
<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>-2 500,64</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-1 664,51</b>

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Budget Primitif 2015.*

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 3 février 2015*

## 8. Finances – Participation des Communes membres

### Rapporteur : Michèle DOUCET

Pour mémoire, les participations des Communes membres les années antérieures étaient réparties comme suit :

Communes	Participation 2012	Participation 2013 (avec RAM 3 mois)	Participation 2014 (hors TAP)	Complément 2014 TAP	Participation 2014 avec RAM et TAP 1 <sup>er</sup> trimestre
<b>CEVINS</b>				4 326	4 326
<b>ESSERTS-BLAY</b>	22 000	22 717,72	15 997	3 836	19 833
<b>LA BATHIE</b>	60 697	63 880,15	72 395	19 512	91 908
<b>ROGNAIX</b>	10 000	10 564,31	14 638	4 790	19 428
<b>SAINT PAUL/ISERE</b>		825,50	1 528	3 531	5 059
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	25 000	26 209,32	23 970	7 916	31 886
<b>TOTAL</b>	<b>117 697</b>	<b>124 197,00</b>	<b>128 528</b>	<b>39 586</b>	<b>168 114</b>

Comme prévu lors du débat d'orientations budgétaires 2015, les cotisations 2015, demandées aux Communes membres pour permettre le fonctionnement du Syndicat incluront cette année une année pleine de fonctionnement des TAP soit un montant de 244 585 €.

Conformément aux statuts du Syndicat, ces participations sont réparties comme suit : 30 % population jeune, 40 % potentiel financier, 30 % fréquentation.

En 2015, au vu des Données Générales des Collectivités locales (données DGCL) et de la fréquentation des activités organisées par le SIBTAS, ces contributions sont établies comme suit :

Communes	Population jeune 2014	Taux par rapport à la population jeune 2014	Potentiel Financier 2014	Taux par rapport au potentiel Financier 2014	Fréquentation 2014	Taux par rapport à la fréquentation 2014
<b>CEVINS</b>	118	12,94 %	925 114	12,22 %	2 844	8,00 %
<b>ESSERTS-BLAY</b>	112	12,28 %	703 462	9,30 %	3 521	9,90 %
<b>LA BATHIE</b>	342	37,50 %	3 824 729	50,54 %	15 225	42,82 %
<b>ROGNAIX</b>	82	8,99 %	454 345	6,00 %	4 363	12,27 %
<b>SAINT PAUL SUR ISERE</b>	101	11,07 %	574 104	7,59 %	2 458	6,91 %
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	157	17,21 %	1 085 702	14,35 %	7 145	20,10 %
<b>TOTAL</b>	<b>912</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 567 456</b>	<b>100,00 %</b>	<b>35 556</b>	<b>100,00 %</b>

Communes	<b>% Cotisation 2014</b> <b>30% population jeune</b> <b>40 % potentiel financier</b> <b>30 % fréquentation</b>
CEVINS	11,17 %
ESSERTS-BLAY	10,37 %
LA BATHIE	44,31 %
ROGNAIX	8,78 %
SAINT PAUL SUR ISERE	8,43 %
TOURS EN SAVOIE	16,94 %
<b>TOTAL</b>	<b>100,00 %</b>

En conséquence, les participations 2015 seront réparties comme suit :

Communes	<b>Participation 2015</b>
CEVINS	27 320 €
ESSERTS-BLAY	25 363 €
LA BATHIE	108 376 €
ROGNAIX	21 475 €
SAINT PAUL SUR ISERE	20 619 €
TOURS EN SAVOIE	41 432 €
<b>TOTAL</b>	<b>244 585 €</b>

*Le Conseil Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la participation 2015 des Communes membres comme indiquée ci-dessus.*

*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 3 février 2015*

## **9. Conventions de mise à disposition de locaux avec les Communes membres** **Rapporteur : Mme la Présidente**

**Mme la Présidente** rappelle que le SIBTAS ne dispose pas de locaux propres pour l'accueil des enfants. Pour mener à bien ses activités, le Syndicat utilise les locaux des Communes membres :

- Le siège se trouve dans un appartement de la Commune de La Bâthie.
- L'accueil des mercredis se déroulent dans des locaux de Tours en Savoie.
- Les accueils de l'Accueil de loisirs des petites et grandes vacances se déroulent dans l'école maternelle de La Bâthie, l'école élémentaire, l'accueil de loisirs utilise la cantine pour le repas des enfants.
- Des activités sont organisées dans la Salle polyvalente de La Bâthie et des autres Communes membres.
- Les ateliers du RAM se déroulent à la Salle polyvalente de La Bâthie.
- Les TAP se déroulent dans chaque école et parfois dans des salles municipales de chaque commune.

Par délibération du 10 décembre 2013, le Conseil Syndical approuvait les projets de conventions de mise à disposition de locaux avec les Communes membres du Syndicat.

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville  
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81



La Commune de Tours en Savoie par délibération du 21 janvier 2014 et la Commune de Rognaix par délibération du 24 janvier 2014 approuvaient également la signature de ces conventions.

Suite à l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2014, le périmètre du SIBTAS s'est élargi aux Communes de Cevins et de Saint Paul sur Isère. Le Syndicat recouvre désormais les 6 Communes de Basse Tarentaise : Cevins, Esserts-Blay, La Bâthie, Rognaix, Saint Paul sur Isère et Tours en Savoie.

De plus, depuis la rentrée scolaire 2014-2015, le SIBTAS a pris en charge l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour ses Communes membres.

Ainsi, le Syndicat va devoir revoir les conventions de mise à disposition de locaux en fonction de ces nouveaux paramètres avec l'ensemble des communes.

Pour ce qui concerne les TAP, il est convenu d'établir des conventions sur la base d'une mise à disposition de locaux à titre gratuit. Aucun remboursement ne sera demandé au SIBTAS par les Communes.

Pour ce qui concerne le siège et les activités de l'accueil de loisirs qui se déroulent à La Bâthie, deux conventions avec la Communes de La Bâthie préexistaient :

- Pour le siège dans l'appartement situé au-dessus de La Poste : une convention d'occupation précaire établie en 2011 prévoyait un loyer de 130 €/mois et le remboursement des charges.
- Pour l'utilisation de l'école maternelle et la cantine, une convention établie en 2012 prévoyait le remboursement de charges à hauteur de 2 € par m<sup>2</sup> et par mois proratisés au nombre de jours d'occupation.

De plus, les services techniques de la Commune de La Bâthie interviennent à chaque période de vacances pour aider au transport de matériel et différentes interventions de maintenance des locaux.

*Jean-Pierre André souligne qu'il s'agit d'une mutualisation telle qu'elle est aujourd'hui largement préconisée, il est donc logique que les coûts qui en résultent soient répercutés sur le SIBTAS et qu'ils puissent être partagés entre les Communes membres. Peut-être d'ailleurs faudrait-il aussi pouvoir faire appel aussi aux agents techniques des autres communes.*

*Il est rappelé que ces deux dernières années, le loyer du siège n'était pas facturé, seules les charges étaient répercutées.*

*Jacqueline Léger précise qu'effectivement, au vu des difficultés financières du SIBTAS, la Commune de La Bâthie avait consenti à ne pas procéder à cette facturation pour ne pas accroître les difficultés financières du Syndicat.*

*Michèle Doucet indique que la commune de Tours en Savoie met gratuitement à disposition les locaux pour l'accueil de loisirs du mercredi. Comme à La Bâthie, les agents techniques sont parfois sollicités, s'il y a facturation de la part de la Commune de La Bâthie, pourquoi la Commune de Tours en Savoie ne demanderait-elle pas elle aussi le remboursement des charges afférentes.*

*Alain Deduc rappelle les coûts des autres équipements mis à disposition (par exemple gymnase), il représente une charge conséquente pour la commune.*

**Patrick Michault** souligne qu'à contrario, sa commune, par exemple n'a pas les moyens de disposer de tels équipements... il lui semble logique que la Commune de La Bâthie sollicite un défraiement raisonnable pour les locaux et services mutualisés, il est nécessaire que la commune puisse chiffrer ce que cela représente.

Se pose ensuite la question de savoir si les directeurs d'écoles doivent ou non être signataires des conventions d'occupation de locaux établies entre la commune et le SIBTAS.

Certes, les écoles sont des locaux municipaux, mais il est indispensable que le directeur, le conseil d'école aient connaissance des mises à disposition en dehors du temps scolaire. De plus, tous les partenaires ont tout intérêt à acter des mises à disposition du matériel, du partage des salles quand il est nécessaire...

Le débat sera poursuivi en réunion des Maires. Les conventions lorsqu'elles seront finalisées seront soumises au Conseil Syndical.

## **10. Date et lieu de la prochaine réunion** **Rapporteur : Mme la Présidente**

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule :

**- le mardi 28 avril 2014 à 19h à Salle des TAP à Rognaix**

*Le Conseil Syndical en prend acte.*

*Le prochain Bureau est prévu le mardi 3 mars à 18h dans les locaux du SIBTAS.*

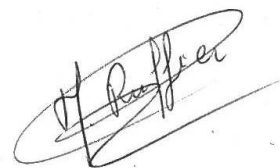
*Délibération transmise au Représentant de l'Etat le 3 février 2015*

### **Questions diverses et orales**

*En préparation du forum des associations, **Béatrice Busillet** invite les communes à transmettre la liste des associations de leur commune avec les coordonnées pour pouvoir organiser la réunion de préparation prochainement.*

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 21h15.**

A La Bâthie, le 3 février 2015  
Maguy RUFFIER  
Présidente du SIBTAS



*Compte-rendu affiché au siège du 3 février 2015 au 3 mars 2015, transmis le 4 février 2015 aux communes membres pour affichage.*

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville  
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81